



## INTERPELLATION

**Auteur** Claudia Alpiger, Laetitia Heinzmann-Bellwald et Dina Studer, PS/GC  
**Objet** Clarté en matière de subventionnement des services de sauvetage/d'ambulance par l'OCVS  
**Date** 12/03/2023  
**Numéro** 2023.03.027

La pratique de subventionnement des services de sauvetage/d'ambulance par l'OCVS est un thème qui occupe les médias depuis longtemps. À l'origine de ce débat, on trouve le déplacement du service d'ambulance dans la vallée de Conches. À ce premier épisode vient s'ajouter à présent un deuxième: au début mars, on a appris que le Mattertal allait perdre son service d'ambulance à fin mars 2023. D'après le service d'ambulance local, la politique de subventionnement de l'OCVS en serait la cause. Jusqu'ici, le public n'a jamais été informé en détail des critères utilisés et des sommes allouées aux différents services de sauvetage et d'ambulance dans les différentes parties du canton. À ce stade, la population n'a pas pu bénéficier d'une communication transparente quant à la pratique de subventionnement, par exemple sous forme de représentation graphique par prestataire de services d'ambulance. Ce n'est que lorsque la situation fera l'objet d'une plus grande transparence que nous pourrons nous faire une idée des dysfonctionnements éventuels qui caractérisent cette pratique de subventionnement et des raisons pour lesquelles, dans le cas du service d'ambulance du Mattertal, cela ne «va» plus pour des motifs financiers.

### Conclusion

Afin de faire la lumière dans toute cette histoire de services de sauvetage/d'ambulance en Valais, je prie le Conseil d'État de répondre aux questions suivantes:

1. Quels sont les moyens à disposition des ambulances, en totalité et par région, et comment ces moyens ont-ils évolué?
2. Le Walliser Bote a soutenu à plusieurs reprises que des coupes budgétaires importantes étaient prévues par le département (il était question de 1 million de francs). Qu'en est-il actuellement?
3. Certains prestataires de services d'ambulance et le Walliser Bote affirment que le Haut-Valais est désavantagé dans l'attribution des subventions; une «répartition déséquilibrée» est évoquée. Quels sont dès lors les chiffres précis et comment ont-ils évolué ?
4. À combien se montent les subventions accordées aux «petites» bases d'ambulance, et comment sont-elles calculées ?
5. Le Conseil d'État prévoit-il de modifier le système de subventionnement à moyen terme?
6. Les critiques du Walliser Bote et de certains prestataires de services ambulanciers à l'encontre du directeur de l'OCVS sont très virulentes, et cela dure depuis plusieurs mois. Le Conseil d'État a-t-il encore confiance en l'OCVS et en sa direction? Comment voit-il la poursuite de la collaboration avec l'OCVS?